



HAL
open science

Du nom des bibliothèques numériques patrimoniales : enjeux et pratiques

Fabienne Henryot

► To cite this version:

Fabienne Henryot. Du nom des bibliothèques numériques patrimoniales : enjeux et pratiques. *Questions de communication*, 2024, 46, pp.249-276. <10.4000/12yfo>. <hal-04958077>

HAL Id: hal-04958077

<https://hal.science/hal-04958077v1>

Submitted on 21 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Du nom des bibliothèques numériques patrimoniales : enjeux et pratiques

Naming digital heritage libraries: issues and practices

Fabienne Henryot



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/36581>

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2024

Pagination : 249-276

ISBN : 9782384511808

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Fabienne Henryot, « Du nom des bibliothèques numériques patrimoniales : enjeux et pratiques », *Questions de communication* [En ligne], 46 | 2024, mis en ligne le 07 février 2025, consulté le 18 février 2025. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/36581>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

> NOTES DE RECHERCHE

FABIENNE HENRYOT

Ihrim, Enssib, F-69623 Villeurbanne, France

fabienne.henryot@enssib.fr

DU NOM DES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES PATRIMONIALES : ENJEUX ET PRATIQUES

Résumé. – Les bibliothèques publiques sont engagées depuis trente ans dans la numérisation du patrimoine qu'elles conservent. Les objets numériques ainsi générés sont enrôlés dans des bibliothèques numériques supposées élargir les publics du patrimoine. Cet article s'intéresse au nom donné à ces dispositifs en France et aux attendus d'une telle démarche. Pourquoi et comment nommer une bibliothèque numérique patrimoniale ? L'analyse du cas de 32 bibliothèques municipales montre que le nom exploite des imaginaires variés relatifs à l'identité territoriale et aux représentations communes du patrimoine, ainsi qu'à l'innovation technologique. Elle montre aussi le caractère encore très empirique de ces pratiques de dénomination, et la difficulté – ou le refus – des bibliothèques d'entrer dans une véritable stratégie de marque.

Mots clés. – bibliothèques numériques, patrimoine écrit, bibliothèques publiques, médiation, communication, marque

Rotomagus, Yroise, Rosalis, Numistral, Nutrisco, Overnia, La Sirène, L'Empreinte, CommUlysse... autant de noms tour à tour savants, poétiques ou ésotériques qui désignent des bibliothèques numériques patrimoniales, miroirs et vitrines des collections les plus précieuses des bibliothèques françaises.

La numérisation du patrimoine écrit et graphique a commencé en France en 1996 avec les premiers appels à projets du ministère de la Culture (Chevry, 2011). Les presque trente années écoulées permettent de prendre du recul par rapport aux effets de la technologie sur les documents, leur conservation, leur publicisation, leur plasticité en termes d'appropriation au-delà des cercles acquis des érudits qui les connaissaient déjà (Henryot, 2012 ; Becquet, 2014). L'aspect le plus significatif et le plus immédiatement appréhendable de l'injonction numérique (Labelle, 2008) est la saturation du web par les objets patrimoniaux numérisés, livres, manuscrits et estampes en particulier, intégrés dans des dispositifs qui restent avant tout des bibliothèques, dont ils héritent les traits distinctifs d'exhaustivité, d'accumulation et de mise en partage (Régimbeau, 2015). La numérisation a aussi considérablement servi l'exigence d'innovation à laquelle les bibliothèques sont confrontées (Condette *et al.*, 2022), en accélérant leur appropriation des portails, sites web, communication numérique, etc. : autant de dispositifs qui constituent « un signe extérieur d'efficacité » (Jeanneret, 2019 : 111).

Parce que les bibliothèques numériques patrimoniales¹ se multiplient, parce qu'elles nécessitent un investissement initial considérable, parce qu'elles n'échappent pas, avec le temps, à une forme de standardisation, enfin parce qu'elles touchent à une composante symbolique des bibliothèques traditionnellement associée à l'idée de richesse et de « trésors » (Reach-Ngô, 2019), les bibliothèques numériques patrimoniales doivent impérativement être visibles, identifiables, reconnues dans l'espace public avant même d'offrir des garanties de *design* et de navigabilité à ceux qui les consultent. Le lien entre nom et visibilité paraît aller de soi, en particulier dans le domaine des industries culturelles (Salaün, 1992 ; Laurichesse, 2013). Le nom est partie prenante d'une « marque », sans s'y réduire complètement. Celle-ci fait elle-même l'objet de discours, d'appropriations, d'une présence dans l'espace public à travers des formes culturelles spécifiques (Marti, 2013 ; Corral-Regourd et Peyre, 2021). Le nom est porteur d'identité, de positionnement et, d'une certaine manière, il énonce une promesse autour de valeurs partagées avec le public-cible. Il crée un contrat de confiance implicite. Le choix du nom d'un produit est un mode d'action et de communication (Siblot, 1999 ; Kapferer, 2002 ; Sicard, 2008 ; Lewi, 2012).

¹ Sont exclues ici les bibliothèques numériques proposant des contenus documentaires contemporains et sous droits (e-books, films, musique), pour ne retenir que les bibliothèques numériques constituées d'objets issus de la strate patrimoniale des bibliothèques des collectivités.

Or, dans le cas des bibliothèques numériques patrimoniales, une contradiction saute aux yeux : le caractère grandiloquent du nom de beaucoup d'entre elles ne paraît pas cohérent avec une des logiques de la numérisation, qui est de dissoudre l'intimidation que suscitent encore souvent l'institution bibliothèque et sa composante patrimoniale, même si l'accessibilité des documents patrimoniaux *via* le web est une revendication constante des bibliothèques (Costes, 2017). À la lumière de ce paradoxe, le nom de la bibliothèque numérique peut-il être un élément décisif de reconnaissance politique et culturelle pour la bibliothèque dans son entier ? Constitue-t-il un « signal » (Boistel, 2016) destiné à rappeler la mission universelle de la bibliothèque en prenant appui sur la part réputée la plus discriminante de ses collections ? Pour le savoir, il faut comprendre comment se forge le nom, avec quel objectif et quels recours linguistiques et jusqu'à quel point l'institution entend s'investir dans une stratégie de marque, en l'absence de toute recommandation ministérielle et de toute réflexion collective sur le sujet.

Pour ce faire et compte tenu de la multiplicité actuelle des bibliothèques numériques, le périmètre de l'enquête a été limité aux infrastructures développées par les seules bibliothèques municipales classées (BMC), c'est-à-dire 54 établissements en France². Celles-ci ont en commun des collections patrimoniales considérables ; l'antériorité en matière de numérisation, entamée le plus souvent dès le début des années 2000 ; l'appui de personnel d'État, des conservateurs mis à disposition des collectivités, ce qui induit aussi une culture professionnelle partagée. À ce corpus s'ajoutent la bibliothèque nationale et universitaire (BNU) de Strasbourg et *Manioc*, la bibliothèque numérique de l'espace caribéen français, pour ne pas négliger les territoires d'Outre-Mer. En revanche, ont été écartées de cette étude les bibliothèques universitaires, qui ont pris plus tardivement le tournant de la numérisation patrimoniale, ainsi que les portails collectifs portés par les collectivités territoriales, à l'image de *Culturicimes* pour les Hautes-Alpes, ou d'*Armarium*, la bibliothèque numérique des bibliothèques des Hauts-de-France. *Gallica*, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France (BnF), est aussi laissée de côté, projet hors-normes par son volume et sa vocation fédératrice à l'échelle du territoire national, même s'il est très probable que ce nom en a influencé d'autres.

Au total, 32 interlocuteurs se sont prêtés au jeu de l'entretien semi-directif, ce qui a permis de sonder 60 % des BMC, entre avril et novembre 2023³, soit près de 44 heures d'entretiens, auxquelles il faut ajouter six réponses succinctes par

² Créé en 1897, ce statut concerne des bibliothèques administrant les plus volumineux « fonds d'État » (c'est-à-dire issus des séquestres de la Révolution).

³ Avec les responsables des fonds patrimoniaux des bibliothèques d'Albi, Angers, Besançon, Bordeaux, Brest, Cambrai, Chalon-sur-Saône, Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Moulins, Mulhouse, Nantes, Nice, Orléans, Pau, Périgueux, Poitiers, Reims,

mail⁴. Avant tout, ces entretiens ont mis en évidence un point important : le choix de nommer ou de ne pas nommer une bibliothèque numérique est une démarche peu documentée, dont la connaissance repose uniquement sur les mémoires professionnelles dans un contexte de *turn-over* des agents assez important, qui n'est pas lui-même sans effet sur les pratiques de numérisation et de nommage des infrastructures documentaires numériques : en passant d'une bibliothèque à une autre, les conservateurs capitalisent une expérience reproductible ou adaptable dans d'autres BMC. Les deux tiers des enquêtés sont des conservateurs d'État, partageant une vision stratégique et politique du territoire et de la bibliothèque qui le dessert.

Après avoir dressé un état des lieux des efforts des BMC pour offrir au public une bibliothèque numérique patrimoniale, l'examen des pratiques de dénomination permettra de comprendre comment et pourquoi s'impose le nom, quelle fonction lui est assignée et ce qu'il est censé désigner. Dans un troisième temps, l'efficacité du nom sera mesurée à l'aune des efforts des institutions à communiquer à la fois sur le nom et sur le produit.

État des lieux de la numérisation en bibliothèque patrimoniale

L'examen des sites web des 54 BMC, couplé aux 32 entretiens, ont permis de dégager cinq traits communs à la mise en œuvre de bibliothèques numériques patrimoniales.

Un enjeu partagé

On observe tout d'abord que 29 BMC proposent une bibliothèque numérique patrimoniale dotée d'un nom singularisant⁵, tandis que 16 autres ont développé une infrastructure similaire, mais sans lui attribuer un nom distinctif⁶. Il reste 10 BMC qui n'ont pas (encore) de bibliothèque numérique. Une responsable de fonds patrimoniaux explique :

Rennes, Roubaix, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Troyes, Valence, Versailles et le SCD de l'université des Antilles et de la Guyane. Je les remercie pour l'intérêt qu'ils ont porté à cette enquête et pour le temps qu'ils m'ont consacré.

⁴ Avec le concours de 23 étudiants de l'Enssib inscrits en master 1 Sciences de l'information et des bibliothèques (Manon Blondel, Samuel Boursiez, Raphaël Clerc, Agnès During, Manon Gatel, Amélie Guichard, Sara Ibrahima, Lesly-Anne Martinez-Gatica, Valentine Martin-Lacoste, Meaghan Morawski, Caroline Morel, Charlotte Pocard, Irène Surjus-Cauquil, Adèle Werner et Emma Zarrouati) et en master 1 Cultures de l'écrit et de l'image (Mélina Breton, Lune Caillat, Lucie Clément, Mathilde Favre, Marie Monet, Marie Sortais, Agathe Valade, Laura Zanchi). Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

⁵ Dont 24 interrogées, et une réponse par courriel.

⁶ Dont 7 interrogées et trois réponses par courriel.

« Malheureusement [...] nous n'avons pas encore de bibliothèque numérique. Elle est en projet mais fait partie de la phase 2 d'un projet de montée en puissance informatique et numérique des bibliothèques commencé en 2019. Nous achevons à peine la phase 1 et allons commencer en 2024 à batailler pour le financement et la validation en Conseil municipal de la phase 2. Nous n'en sommes pas du tout, vous le comprenez, au choix du nom » (entretien du 5 oct. 2023).

Le nom du produit ne préexiste pas au projet ; il est attribué en dernier lieu, ce qu'on a pu constater à Cambrai où la procédure de dénomination du nom puis sa validation venaient de se produire. C'est la dernière étape du projet qui entérine l'existence de la bibliothèque numérique patrimoniale.

Tableau 1. Chronologie de la mise en service des bibliothèques numériques des BMC.

2005 ?	[sans nom] (Troyes), devenu « P@trimoine en images »
2008	Bn-R (Roubaix)
2009	Pireneas (Pau) Manioc (territoires Outre-Mer)
2012	Mémoire vive (Besançon) Numelyo (Lyon) Rosalis (Toulouse) [sans nom] (Moulines)
2013	Aurelia (Orléans) Numistral (BNU Strasbourg) Tablettes Rennaises (Rennes) Overnia (Clermont-Ferrand) BNL (Limoges)
2014	Numothèque (Grenoble/remplacé par PaGella en 2022)
2015	Camberi@ (Chambéry) Sélééné (Bordeaux)
2016	Rotomagus (Rouen) Cecilia (Albi) [sans nom] (Aix-en-Provence)
2017	CommUlyse (Angers) Petrocoria-Num (Périgueux) MARIus (Marseille)
2018	L'Empreinte (Valence) Carlopolis (Compiègne)
2019	Limedia (Metz, Nancy) Yroise (Brest)
2020	[sans nom] (Mulhouse)
2021	Nutrisco (Le Havre) Nicea (Nice) La Sirène (Versailles) [sans nom] (Lille)
2022	MemoNum (Montpellier)
2024	Laborar (Cambrai)

Des projets longtemps peu coordonnés et peu ambitieux

Pour la majorité des BMC, la numérisation des collections patrimoniales commence au début des années 2000. L'acquisition des images numériques, qui n'est pas une fin en soi, ne constitue pas un jalon décisif. En revanche, la mise en œuvre d'une solution de mise à disposition des fichiers *via* internet constitue à proprement parler l'acte de naissance d'une bibliothèque numérique, même embryonnaire et dotée de peu de fonctionnalités (tableau 1).

Partout, la numérisation a commencé sans grande coordination. L'approche est initialement empirique, sans réel fil conducteur. Cet empilement d'initiatives peu coordonnées est le fait des tâtonnements technologiques, de leviers d'action publics eux-mêmes très évolutifs, du degré d'implication des tutelles, des modalités de financements qui ont beaucoup varié dans le temps. La manière de restituer cette histoire est symptomatique de la difficulté de donner du sens à une série d'initiatives peu convergentes. Un interrogé rapporte :

« Il y avait un côté, je ne sais pas comment dire, il y avait un quelque chose de très artisanal, qui grandissait un peu, parce que ça grandissait quoi. C'était pas un espèce de projet coordonné, planifié, fait dans les règles de l'art, en faisant un CCTP [Cahier des clauses techniques particulières, sorte de cahier des charges dans un marché public], en recensant des besoins... Ce n'était pas une démarche très rationnelle. C'était un peu l'agrégation de tous ces documents numériques et à l'époque ça devait déjà commencer à faire pas mal. Et du coup petit pas par petit pas ça a avancé, c'est devenu une première bibliothèque numérique » (entretien du 27 avr. 2023).

La concurrence entre collectivités est aussi en cause, de même que les logiques d'intercommunalité, dans lesquelles la lecture publique est généralement une priorité, ont contribué à dénouer le lien entre instances politiques et patrimoine documentaire.

Le tableau 1 indique cependant que le *Schéma numérique des bibliothèques* énoncé en 2009 (Racine, 2009) a ouvert une nouvelle ère qui a permis de coordonner des projets latents et de donner du sens à toutes ces initiatives désordonnées. À Bordeaux, Grenoble, Valence ou Versailles, les enquêtés mettent en avant l'importance du label « Bibliothèque numérique de référence » (BNR) et des financements associés (Duquenne, 2017) pour faire avancer significativement un projet jusqu'alors limité, ou bien pour renouveler des propositions déjà périmées.

Plus rarement, un grand projet a été pensé en amont, incluant une forte dimension numérique. À Clermont-Ferrand ou à Moulins, le projet de bibliothèque numérique était inclus dès l'origine dans la politique de restructuration globale de la bibliothèque, touchant aussi au bâtiment, aux collections, aux services, à la visibilité de l'établissement.

La difficulté de s'entendre sur les mots

Dans une BMC, un enquêteur prenant son poste en 2019 découvre le stockage de fichiers générés par « des numérisations sporadiques à partir de 2006 mais pas de projet global » (entretien du 6 déc. 2023) et surtout inaccessibles au public faute d'outil approprié. La mise en ligne commence en 2020 mais avec une gestion des fichiers et des métadonnées encore très artisanale. Circonspect, il préfère désigner cette réalisation comme « un espace virtuel patrimoine avec une entrée “Patrimoine numérisé”, présenté par supports » plutôt que comme une bibliothèque numérique au sens strict. Cette nuance de vocabulaire n'est pas anodine. Au fil des entretiens, il est apparu que l'expression « bibliothèque numérique » n'est pas consensuelle. Les uns préfèrent parler de « portail », les autres de « site d'éditorialisation ». Parfois, l'accès aux documents numérisés se fait par le catalogue de la bibliothèque. Ailleurs il s'opère par une entité indépendante, avec une URL propre ; en d'autres lieux encore, il s'agit d'un simple espace virtuel de promotion des trésors de la bibliothèque. Or, cette difficulté à désigner le produit conçu recoupe bien souvent l'absence de nom : il paraît difficile d'attribuer un nom à un produit dont les contours et les objectifs sont peu descriptibles. À l'inverse, les bibliothèques numériques qui ont un nom distinctif assument d'être des bibliothèques numériques, c'est-à-dire un dispositif de classement, d'éditorialisation, d'accès et de mise en circulation de contenus documentaires labellisés par une autorité intellectuelle et administrative – la bibliothèque comme institution publique et politique (Rondot, 2022 : 155).

Un renouvellement annoncé

Tous les enquêtés témoignent aussi de la volatilité des projets numériques et de l'obsolescence qui gagne inmanquablement les produits. Plusieurs générations de solutions techniques se sont déjà succédées, provoquant une péremption inévitable – sans même compter les problèmes de maintenance induits par la disparition de prestataires. Le responsable d'une infrastructure patrimoniale explique : « La numérisation commence en 2005 et les fichiers sont intégrés à une plateforme SDX ; mais, à partir de 2017, il n'y a plus de maintenance, plus de versements possibles, plus de sauvegardes ; la bibliothèque numérique entre en léthargie et ne renaît qu'en 2021 » (entretien du 6 déc. 2023). Certains produits ont purement et simplement disparu du web, comme la banque d'images du Mans *Cenomanica*. À Clermont-Ferrand, « *Overnia* est devenue obsolète aujourd'hui. On est donc en pleine réflexion pour la changer » car le projet a changé d'orientation : « On aimerait aussi qu'*Overnia* ne soit pas que la bibliothèque numérique, mais qu'il y ait aussi toute la partie valorisation qu'on peut créer, pour que ce soit en fait un site patrimonial plus qu'autre chose, et pas qu'une bibliothèque » (entretien du 21 avr. 2023). Un conservateur explique : « on envisage de proposer une nouvelle version, car il y a des problèmes d'affichage,

des métadonnées etc. Bref, la bibliothèque numérique a besoin d'un coup de neuf, même si elle a été développée en 2017, ça date malgré tout ». La plupart des bibliothèques interrogées annoncent une refonte du portail dans les mois ou années qui viennent, voire la nécessité de renumériser des fichiers dont les caractéristiques techniques ne donnent plus satisfaction.

Gallica, ami ou ennemi ?

Les bibliothèques sont invitées à collaborer à *Gallica* de trois manières : par la participation à des appels à projets thématiques – par exemple, des collections sur le sport en 2023, en prévision des Jeux olympiques de Paris de 2024 – ; par le moissonnage OAI⁷ des métadonnées qui permet l'affichage dans *Gallica* de documents situés sur des infrastructures numériques externes ; enfin par le programme « *Gallica* Marque blanche » qui permet à une bibliothèque territoriale, moyennant financement, de profiter de l'infrastructure de *Gallica* au lieu de développer une bibliothèque numérique propre. Ces trois modalités ne font pas consensus. La visibilité des institutions qui contribuent à *Gallica* par versement est faible, même si différents dispositifs (logo, mentions légales) permettent d'identifier la bibliothèque source. Une interrogée considère que « *Gallica* a pu plomber les processus car c'est envahissant » (entretien du 18 oct. 2023).

Cependant, « *Gallica* Marque Blanche » poursuit son chemin et connaît un succès certain. À ce jour, sept BMC ont confié leur bibliothèque numérique patrimoniale à la BnF : Brest (*Yroise*), Grenoble (*PaGella*), Montpellier (*MemoNum*), Le Havre (*Nutrisco*), Pau (*Pireneas*), Toulouse (*Rosalis*), Rouen (*Rotomagus*), auxquelles il faut ajouter la BNU Strasbourg (*Numistral*). Durant les entretiens, six autres BMC se sont déclarées candidates, à court ou moyen terme. La solution « Marque Blanche » paraît respectueuse de l'identité de la bibliothèque et de la collectivité qui finance grâce à une ligne éditoriale et graphique propre. Il est en outre possible d'intégrer des ressources documentaires relatives au territoire mais provenant d'autres collections présentes dans *Gallica*. Toutefois, certains enquêtés, y compris acteurs de bibliothèques numériques intégrées en « Marque Blanche », restent sceptiques : l'insertion dans la galaxie *Gallica* semble dissoudre le nom, le rendre invisible ; l'usager est persuadé d'être dans *Gallica* et non dans *Rotomagus* ou *Rosalis*, constatent-ils. « Les gens voient pas du tout le système des logos qui identifie les provenances des documents numérisés. C'est souvent la BnF qui envoie des demandes d'utilisateurs parce qu'ils n'ont pas vu qu'il fallait contacter notre bibliothèque ou un document » (entretien du 27 avr. 2023). Le dispositif « *Gallica* Marque Blanche », sorte de « marque-ombrelle »,

⁷ *Open Archives Initiative*, projet qui vise à faciliter l'échange et la valorisation d'archives numériques.

semble en définitive profiter beaucoup à *Gallica*, identifiée comme un agent de prescription : elle prescrit sa propre marque avant de prescrire les ouvrages numérisés de ses clients (Malais, 2014 : 96).

Les corpus numérisés

À défaut de quantifier la masse documentaire à présent disponible sur le web⁸, on peut au moins dégager quelques constantes dans le choix des documents numérisés. Pour éviter les redondances, il importe de numériser ce qui ne l'a pas déjà été par d'autres équipements documentaires. Ce choix de bon sens a entraîné les bibliothèques vers un repli sur leurs atouts locaux. Les manuscrits constituent d'excellents candidats à la numérisation puisqu'ils sont nécessairement uniques et participent aussi de la notoriété de l'institution. Estampes et cartes postales relatives aux réalités urbaines ou régionales présentent aussi peu de risque d'avoir été numérisées ailleurs. À Reims,

« les premiers documents qui ont été numérisés étaient davantage des manuscrits et les imprimés précieux, et notamment les manuscrits carolingiens et les incunables ; et on a, ensuite, on a enchaîné, je dirais, sur d'autres fonds spécifiques comme les cartes et plans de Reims, comme les documents en lien avec la thématique des sacres qui est bien évidemment étroitement associée à l'histoire de Reims et de la cathédrale » (entretien du 11 mai 2023).

Ces choix ne sont pas sans conséquence parce qu'ils nourrissent les stéréotypes sur les territoires (Gras et Livet, 1977 ; Le Roy Ladurie, 2005) : par exemple à Clermont-Ferrand, *Overnia* se consacre principalement à l'Auvergne, au volcanisme, au thermalisme, à Blaise Pascal, à Henri Pourrat. À Pau, ce sont les Pyrénées, Henri IV, le protestantisme ou encore des figures littéraires locales. À Troyes sont mis en avant la bibliothèque bleue et la vie cistercienne. À Rennes, l'enquêtee inscrit ces choix dans une véritable politique documentaire : « On ne pratique pas une numérisation de masse mais une numérisation en dentelle. Notre but est de numériser des choses que nous sommes légitimes à numériser, donc il faut qu'elles aient un lien avec la Bretagne, idéalement avec Rennes » (entretien du 6 avr. 2023).

Sans être contradictoires avec cette logique, les injonctions du ministère de la Culture et de la BnF pèsent aussi sur les choix de corpus à numériser. La presse ancienne s'est imposée comme une priorité à partir de 2006, du fait de sa fragilité, de son intérêt pour l'histoire locale et la généalogie, ainsi que du faible risque de redondance. Les images numériques de ces journaux représentent souvent l'essentiel des vues mises en ligne : *Journal du Loiret* sur *Aurelia* (Orléans), *La Dépêche de Brest* sur *Yroise* (Brest), la *Gazette béarnaise* et le *Bulletin pyrénéen* sur *Pireneas* (Pau) par exemple. Quelques bibliothèques numériques, sans échapper

⁸ D'après les enquêtes, les bibliothèques numériques proposent localement entre 6 000 et plus de 2 millions de vues.

à ces règles générales, justifient leurs choix par des critères scientifiques, au service des chercheurs. Parmi les 154 000 images mises à disposition par la bibliothèque de Poitiers, on trouve une partie des fonds des archives municipales anciennes qui sont conservées à la bibliothèque jusqu'en 1870 ; les livres d'heures manuscrits au titre d'un partenariat avec l'Institut de recherche en histoire des textes et avec *Biblissima* ; les impressions des typographes poitevins depuis la fin du xv^e siècle ; les archives de l'université de Poitiers et plus généralement les sources de l'histoire poitevine. Tout en privilégiant l'unique et le local, l'enquête évoque une « logique de corpus plutôt que de document » (entretien du 20 oct. 2023), à l'inverse de la « dentelle » pratiquée à Rennes.

Ailleurs, d'autres critères, secondaires, interviennent : la fragilité des documents originaux à Cambrai, les logiques de mutualisation ou de partenariat qui affectent les établissements et, en conséquence, leurs bibliothèques numériques. À Moulins, suite à l'ouverture de la Maison de la rivière dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire », un corpus a été constitué sur l'Allier. Au Havre, la bibliothèque numérique *Nutrisco* s'oriente vers l'intégration de collections de musées et aussi de petites bibliothèques à proximité.

Interrogés sur les projets de numérisation des prochaines années, les répondants ont évoqué des lignes directrices extrêmement stables : presse ancienne, affiches, cartes et plans, papiers d'érudits comme les archives et la correspondance des frères Stoeber, folkloristes alsaciens à Mulhouse ; archives littéraires, documents en langue régionale à Brest, etc. En d'autres bibliothèques (par exemple à Troyes), les numérisations sont pour le moment à l'arrêt.

Cet état des lieux met en évidence la vitalité des projets qui paient encore, malgré tout, les conséquences d'une longue période de tâtonnements. Il fait aussi ressortir la dépendance étroite des projets avec les politiques des tutelles ; avec les prestataires dont les propositions logicielles ont un temps de retard sur les besoins réels des bibliothèques ; enfin, avec les politiques publiques nationales, seules capables de soutenir des projets ambitieux. Surtout, on devine un modèle latent de ce que doit être une bibliothèque numérique patrimoniale. Ce modèle est apparu sous l'effet du programme BNR, de l'antériorité et du succès de *Gallica*, de l'expérience capitalisée – y compris par l'échec – et des attentes du public, accoutumé à l'immédiateté et à l'abondance de l'information. Même les bibliothèques insatisfaites du produit qu'elles proposent se réfèrent implicitement à un standard auquel il convient de se conformer.

Le baptême de la bibliothèque numérique patrimoniale constitue un contrepoint de cette standardisation, un moyen de rendre visible la singularité d'une ressource. Le nom signale l'avènement au monde et rend justice à la gestation qui l'a rendu possible.

Baptiser la bibliothèque numérique

La question du nom des bibliothèques numériques ne semble pas avoir été anticipée lors de la mise en place des politiques de numérisation, ni davantage lorsque le *Schéma numérique des bibliothèques* a vu le jour en 2009. Toutes les bibliothèques confrontées au choix d'un nom observent quelques critères élémentaires, issus de l'expérience et des recommandations des services de communication de leurs tutelles. Il faut que le nom soit facilement mémorisable, qu'il soit libre de droits, qu'il évoque le patrimoine et qu'il soit assez englobant pour permettre d'accueillir, dès le début ou plus tard, les collections d'autres institutions, comme les archives et les musées. Au Havre, « il a fallu qu'on choisisse un nom qui ne soit pas utilisé par une autre institution, ou bien un commerce. Franciscopoli, qui est l'autre nom de la ville du Havre, est une maison d'édition. *Nutrisco* avait été évacué un certain temps parce qu'il y avait un restaurant de viande, mais qui a fermé... » (entretien du 13 avr. 2023). Une consonance agréable est de même un critère important. À Nice, où la cité primitive fondée par les Grecs dans l'Antiquité se nommait *Nikaia*, le nom *Nicea* s'impose assez rapidement parce que « ça sonnait très bien et que c'était simple à écrire aussi [...] c'était consensuel » (entretien du 24 mars 2023).

Mais ces critères élémentaires ne sont pas suffisants. Les labels, marques et noms de produits sont des objets lexicoculturels (Galisson, 1998), qui entretiennent nécessairement un rapport avec les identités nationales ou locales (Druetta, 2008). Parce que la fabrique du nom recourt à la linguistique, elle fait entrer le produit dans le domaine symbolique. La sémantique et la morphologie compositionnelle révèlent des choix porteurs de sens. Les noms actuellement en vigueur relèvent de trois catégories sémantiques : le service de l'identité locale ou régionale ; la revendication de l'innovation technologique ; la description neutre de ce qu'entend être la bibliothèque numérique patrimoniale.

Nom et identité territoriale

Les institutions ayant choisi pour leur bibliothèque numérique un nom faisant référence à l'identité régionale sont incontestablement les plus nombreuses, les documents valorisés se rapportant principalement à la ville ou au territoire proche.

« Rotomagus c'est aussi un vocable qui pouvait plaire aussi politiquement à la politique patrimoniale entre les services de la ville et qui restait assez identifiable. Donc c'était ça, c'était Rouen plus patrimoine. Ça a un certain ancrage. Et voilà, la Normandie a un patrimoine millénaire, une histoire, avant même celle de l'histoire de France, *et cetera* donc ça mettait bien l'ancrage du territoire » (entretien du 27 avr. 2023).

La superposition parfaite entre les contenus proposés et l'aire géographique concernée est également revendiquée pour la bibliothèque numérique de l'aire caraïbe, *Manioc*,

« qui correspond, à peu près, au bassin de civilisation du manioc amer. En effet, le manioc était une des bases de l'alimentation des peuples de l'Amazonie. Considéré comme don de dieu pour les Amérindiens, plante du diable pour les colons, le manioc porte encore aujourd'hui une charge symbolique forte dans le bassin. Le manioc est un lien identitaire fort et ancestral » (entretien du 26 avr. 2023).

À Périgueux, où la bibliothèque se nomme *Petrocoria-Num* en référence à la tribu gauloise qui vivait là, l'interrogé présume qu'il existe en Périgord une fierté régionale plus développée qu'ailleurs et que les usagers seront forcément sensibles à ce nom. Paradoxalement, ces noms qui prennent appui sur des réalités historiques locales ne font pas sens de manière immédiate pour les usagers, *a fortiori* ceux éloignés qui ne sont pas familiers de cette histoire locale. À Albi, le choix d'un nom en rapport avec l'histoire locale ne tombe pas sous le sens. « Nous voulions une dénomination latine, à l'image de *Gallica*. C'était aussi l'opportunité de faire un rapprochement avec la cathédrale, soit l'histoire locale. Quand on est à Albi, tous connaissent la cathédrale Sainte-Cécile. Dès lors, nous sommes partis du principe que le lien entre *Cécilia* et Saint-Cécile ne serait pas compliqué » (entretien du 17 avr. 2023). Pas compliqué sans doute pour les Albigeois, mais en dehors d'eux, qui sait que la cathédrale d'Albi est dédiée à sainte Cécile ? Le nom invite à faire communauté mais ce faisant, il exclut ceux qui ne sont pas « du terroir ».

Ce lien présupposé entre la part patrimoniale de la bibliothèque et le territoire qu'elle polarise repose sur un paradoxe troublant. L'institution physique qui a la responsabilité des collections et le portage du projet se trouve évacuée de ces dénominations (Davrieux-de Becdelièvre, 2018), alors même qu'elle pourrait garantir, si elle était visible dès le nom de la bibliothèque numérique, l'authenticité, la cohérence et la patrimonialité des documents ainsi déposés dans l'espace public. Cette patrimonialité des objets numériques semble découler de l'entrée dans l'espace dématérialisé où peuvent se jouer des appropriations qui échappent justement à la bibliothèque, lorsque l'appropriation du document original, elle, reste contenue dans la salle de lecture, sous la surveillance d'un bibliothécaire. Cet effacement de la bibliothèque au profit d'un territoire n'est pas sans effets politiques. En bien des lieux, la bibliothèque doit opérer un partage d'identité avec les autres entités géographiques : la ville qui la finance et dont elle est un relais des politiques culturelles ; le département et la région. À Chambéry, la bibliothèque numérique *Camberi@*, dévolue non seulement à la documentation chambérienne mais aussi savoyarde, envisageait initialement un nom qui fasse référence à la Savoie. Il est apparu très vite qu'il serait maladroit de confisquer un nom trop large géographiquement, et peu approprié vis-à-vis des

autres institutions en charge du patrimoine documentaire. L'enquêtée constate : « ce nom n'illustre pas la pluralité et la diversité des documents et des territoires qui sont représentés dans *Camberi@* » (entretien du 3 mai 2023).

Dans tous ces cas, la « valorisation » du patrimoine est à comprendre au sens premier, c'est-à-dire l'ajout de valeur aux documents, par leur capacité supposée à manifester l'identité locale. Or, les documents ne sont pas intrinsèquement porteurs de cette identité : il s'agit d'une attribution extérieure, secondaire, qui advient au terme de requalifications complexes : faire d'un écrivain un « auteur régional » par exemple, ou de manuscrits médiévaux, pensés en leur temps comme des productions à portée universelle, des trésors localement situés.

Le choix du latin pour le nom d'une bibliothèque numérique est à double tranchant. En effet, il nécessite parfois une exégèse pour faire sens. Au Havre, où le nom *Nutrisco* fait référence à la devise de François I^{er} – « *Nutrisco et extinguo* » c'est-à-dire « je nourris et j'éteins » – l'interrogée explicite : « il se trouve qu'en latin, *nutrisco*, ça veut dire "je me nourris". Donc pour la culture, c'est quand même pertinent ». Toutefois, elle se souvient que le nom a été accueilli avec surprise et circonspection ; certains lui trouvent une connotation pharmaceutique ou une consonance proche du « nutriscore » attribué aux denrées alimentaires. Pour autant, la consonance latine et tout l'imaginaire qu'elle contient sont revendiqués par plusieurs enquêtés. À commencer par la référence à la « bibliothèque-mère », celle de la BnF :

« Et on sait aussi que le classicisme du terme, c'était aussi un gage de longévité. On se dit que ça n'aurait pas aussi bien pris sur le web si on l'avait appelé "mille feuilles anciennes". On part quand même à l'origine d'une base qui s'appelait Gallica. Et donc, Gallica c'est le nom latin de plusieurs villes dans le Nord de la France latinisées sous l'Empire romain, ça avait ce sens, ce sens de réseau-là » (entretien du 27 avril 2023).

Le latin joue sur l'imaginaire : peu importe le sens, la connotation est suffisante (savant, ancien, précieux, archéologique, etc.). Il agit aussi comme une sorte de contrepoids, entre un patrimoine présenté comme immémorial et l'innovation introduite par la dématérialisation numérique. Mais d'autres rejettent le latin et ce pour deux raisons. D'une part, ce choix paraît réducteur et confirme l'image élitiste du patrimoine des bibliothèques que la mise à disposition numérique entend justement évacuer. Une enquêtée affirme ainsi : « Nous voulions un nom qui veut dire quelque chose, pas un nom savant comme *Gallica* ou *Britannica*, qui ne veut pas dire grand-chose, même s'il n'y a rien de mal à choisir un nom comme ceux-là. On ne veut pas s'adresser à des savants : on ne voulait pas être pédant par rapport au public auquel on s'adresse » (entretien du 6 avr. 2023). Une autre estime : « Les noms semblent un peu ridicules parfois. Les noms des bibliothèques numériques sont souvent latinisants et ne parlent souvent qu'à une petite tranche de la population, les spécialistes latinisants, et à deux trois érudits locaux » (entretien du 21 avr. 2023). D'autre part, le recours au nom latin des villes et des régions n'est pas toujours du meilleur effet. Serait-il pertinent de choisir « *Durocortorum* », nom latin de la cité de Reims, pour sa bibliothèque

numérique ? Pour l'enquêtrice, un nom aussi sophistiqué et opaque manquerait l'affirmation d'une identité forte qui est recherchée par le nom (entretien du 11 mai 2023). À Toulouse, le recours à un nom d'origine latine, mais assez poétique pour faire oublier cette origine savante, est également revendiqué. *Rosalis* n'est pas sans rappeler la déclinaison latine, mais a aussi le mérite de faire référence à la « ville rose ».

« On voulait quelque chose qui évoque Toulouse, qui évoque les livres. Et à un moment, il y a quelqu'un qui a fait une plaisanterie, c'était bibliothèque rose. Avec rose pour "la ville rose". Et puis quelqu'un a dit Rosalie, y avait ce côté un peu suranné, français sympathique, je ne sais pas pourquoi, quelque-chose nous a semblé euphonique. [...] Quelqu'un a proposé de mettre un "s" pour signifier la diversité des contenus » (entretien du 27 avr. 2023).

Pour la bibliothèque de Marseille, où la première idée était de se fonder sur une racine grecque, toutes les tentatives ont tourné court : « Ulysse », « Pandore », « Pythéas », « Dédale », « Cronos » paraissent peu pertinents. Finalement, c'est *MARIus* qui l'emporte, car ce nom se prête à des lectures variées : le héros romain, le personnage de Marcel Pagnol qui est un voyageur, l'idée de la mer, les trois premières lettres communes avec le nom de Marseille ; le « s » final indiquant la pluralité et la quantité de ressources disponibles. La direction de la bibliothèque et les élus estiment que le nom est finalement plus susceptible de toucher le grand public qu'un nom strictement grec ou latin comme *Massalia* ou *Massilia* un temps évoqués (entretien du 3 avr. 2023), prêtant ainsi au nom des vertus sémiotiques qu'il faudrait nuancer (Jeanneret, 2014 : 248-360).

En ce qui concerne Bordeaux, on constate le processus inverse. La consigne initiale était de prendre de la distance par rapport au latin. Mais les tentatives de jouer sur le suffixe – num et le nom de Bordeaux ne fonctionnait pas non plus et, finalement, un nom « intermédiaire » s'impose, *Séléné*.

« Il se trouve que le port de Bordeaux c'est le Port de la lune et donc la déesse Séléné a toujours été la protectrice de Bordeaux : le symbole de Bordeaux, c'est la lune, sur les armoiries de Bordeaux, il y a trois croissants de lune, le Port de la lune venait d'être inscrit au patrimoine de l'Unesco... Et c'était un nom assez poétique donc c'est comme ça que ce nom a été choisi. En fait on renvoyait à la fois au patrimoine immatériel de Bordeaux et c'est un nom assez facile à retenir, donc ils ont opté pour ce nom-là. Sachant qu'à l'origine, dans le fond iconographique, il y avait beaucoup de choses relatives au port de Bordeaux, beaucoup de demandes qui étaient faites aussi pour reproduire des estampes qui montrent le port de Bordeaux ou les bateaux sur la Garonne » (entretien du 12 avr. 2023).

La référence érudite s'impose malgré tout : le nom relève du savoir bibliothécaire, censé faire sens pour tous. Cependant, le choix du latin n'est pas disqualifié et n'est pas l'apanage des plus anciennes infrastructures numériques. À Cambrai, la bibliothèque numérique déployée en 2024 se nomme *Laborar*, nom détourné du latin, évoquant l'identité de la bibliothèque (Le Labo), la rareté des documents numérisés et la notion de « travail » portée par le verbe latin *laborare*.

La revendication de l'innovation technologique

D'autres bibliothèques préfèrent insister sur la conjonction possible entre patrimoine et technologies numériques, afin de rompre avec l'idée dominante de collections confinées dans des réserves poussiéreuses. Celle de Besançon se nomme *Mémoire vive* et fait référence à la mémoire des ordinateurs, ainsi qu'à l'activation d'une mémoire urbaine grâce aux documents présentés sur le web. À Rennes, le nom *Tablettes rennaises* finit par s'imposer car la tablette fait le lien entre les écritures du passé – les tablettes d'argile sumériennes – et celles du présent, les tablettes numériques. En outre, *Les Tablettes de Rennes* ou *de Nantes* étaient des périodiques du XVIII^e siècle – mais à nouveau, qui le sait, à part les bibliothécaires ? Dans le même ordre d'idée, *Limedia*, nom de la bibliothèque numérique partagée par les BMC de Metz et Nancy et par les bibliothèques de Thionville et d'Épinal, entend souligner l'accès à des *médias* non qualifiés spécifiquement (livres, images et son) et la possibilité d'obtenir cet accès sans délai, de manière *immédiate*. Les deux premières lettres évoquent aussi l'acte de lire. Il s'agit donc d'un nom-synthèse aux sens multiples.

L'usage du préfixe ou suffixe – num va aussi en ce sens : *MemoNum* à Montpellier, *Numelyo* à Lyon, *Numistral* (Numérique-Strasbourg-Alsace). Il permet de faire le lien entre une réalité locale facilement identifiable et l'apport du numérique dans l'appropriation de cette réalité. En outre, placé à la fin du nom et selon la manière dont on le prononce, il engendre une sorte de latinisation supposée inspirante. Cette référence au numérique contient une promesse, voire des « imaginaires d'interactivités » (Rondot, 2022 : 163), même si la numérisation, au lieu de favoriser la démocratisation de l'accès aux « communs », semble avoir créé de nouvelles distances (Després-Lonnet, 2009).

Des noms descriptifs

Enfin, une dernière catégorie de bibliothèques a choisi un nom purement descriptif. Celles de Troyes, *P@trimoine en images* ; de Roubaix, *Bn-R* pour « bibliothèque numérique de Roubaix » ; de Limoges, *BNL* pour « bibliothèque numérique du Limousin » ont des noms à part entière, qui n'entendent rien désigner d'autre que ce que sont ces infrastructures, des espaces organisés de documents offerts à un public élargi. Choix mineur en France, il est dominant à l'étranger où la simple mention *Digital library* suffit à identifier le produit. Ce choix s'explique par la dimension collaborative des projets : à Limoges, où la plateforme permet à d'autres bibliothèques (Guéret, Tulle, Brive, Bellac, bibliothèque du Père Castor) de collaborer à l'alimentation du portail,

« ce qui prévaut est une forme de centralité de la bibliothèque de Limoges qui numérisait aussi pour les autres bibliothèques patrimoniales et permettait à des bibliothèques qui n'avaient pas encore de site ou de serveur de donner à voir en ligne l'unique manuscrit qu'elles possédaient ou des ouvrages imprimés remarquables sur la thématique des incunables, des pièces les plus

rares, et le choix des numérisations s'effectuait en comité de pilotage annuel : pour le patrimoine, la BFM de Limoges justifiait ainsi pleinement son statut de bibliothèque municipale à vocation régionale » (échange par messagerie électronique du 16 déc. 2023).

En somme, le nom de la bibliothèque numérique s'avère un triple moteur sémiotique pour la territorialisation de l'offre documentaire d'une part, et le changement de régime des objets patrimoniaux d'autre part. Il les réactive, en particulier lorsqu'il joue sur la polysémie ; il les affiche à grand renfort d'allusions à la sphère numérique ; enfin, il les révèle, surtout lorsqu'il repose sur un changement orthographique signifiant : *Overnia* au lieu de *Auvernia* par exemple. Il vient densifier le discours par « la recherche de formes à haute teneur sémantique et/ou rares du point de vue créatif » (K. Berthelot-Guiet, 2003 : 60) et sémantiser l'univers des objets numériques patrimoniaux.

Le travail de dénomination : une procédure collaborative ?

Plusieurs acteurs participent, à des degrés divers selon les situations locales, à cet effort de dénomination. Une seule bibliothèque a sollicité un cabinet de consultants à un moment où elle était engagée dans une logique de services numériques qui justifiait la recherche d'une « marque ». Le plus souvent, ce sont les agents des bibliothèques qui réfléchissent, soit au niveau exclusif de la direction, soit avec l'ensemble des équipes, dans l'espoir qu'un nom choisi ensemble s'impose plus facilement et puisse être plus rapidement investi d'un potentiel important. Dans une bibliothèque, « le choix du nom est le fruit de discussions collectives entre collègues. Il a été approuvé par l'ensemble de l'équipe, sinon il n'aurait pas été sélectionné » (entretien du 17 avr. 2023). Cette technique managériale, sans être systématiquement employée, semble assez répandue. Le nom *Yroise* est le résultat d'un appel à idées au sein des équipes de la bibliothèque de Brest. « Tout le monde pouvait proposer un nom. Ensuite, en comité restreint, on a éliminé des noms. On en a retenu trois. Et au moment où on en retenait trois, il y a un autre qui est apparu, et qui a tout de suite plu à tout le monde. Donc c'est le terme "Yroise", qui finalement a été choisi » (entretien du 27 avr. 2023). À Chambéry, la direction a lancé une consultation parmi les agents en postulant que l'appropriation du nom doit d'abord se faire par les agents qui pourront ainsi le promouvoir auprès du public. Deux noms ont été mis en balance, *Camberi@* et *PaChiNum*, qui faisait le lien entre le patrimoine chambérien numérisé et les éléphants qui ornent la fontaine de l'une des principales places de la ville.

En dernière instance, ce sont les élus qui valident le nom. Pour la bibliothèque de Bordeaux, différentes propositions ont été adressées au maire qui a lui-même opté pour *Séléné*. Pour celle de Pau, les élus ont eu à choisir parmi une série de noms : le mot grec « *pyrenaia* » qui avait les faveurs du personnel ; « *Gypaète* »,

oiseau emblématique de la région, « Ancolie », une fleur, et « Ramondia », forgé à partir du nom d'un personnage local, Louis Ramond de Carbonnières. Après avoir fait une contre-proposition « Musée numérique des Pyrénées », les élus ont finalement opté pour *Pireneas*, mot d'origine occitane et donc porteur d'une revendication identitaire territoriale (entretien du 4 avr. 2023). Ce faisant, ils contribuent à réguler une « culture civique de la représentation du secteur public » (Baur, 2017 : 24-26), d'autant plus nettement quand le nom et le territoire coïncident. De telles pratiques sont par exemple visibles dans les modes de dénomination des musées, écoles primaires, salles de spectacles municipales, même si des noms de célébrités locales ou nationales sont privilégiées comme de véritables patronages associés à des valeurs (Lejeune, 2018 : 48-50).

Enfin, les services de communication interviennent, puisqu'ils doivent ensuite porter le nom dans l'espace public. À Angers, où la bibliothèque numérique s'appelle *CommUlysse*, en référence à Joachim du Bellay mais aussi, plus discrètement, à la variété de poires « comice », invention d'un horticulteur angevin, la graphie initialement proposée « Commu lysse » a été repoussée par la direction de la communication, qui a jugé qu'un seul mot serait plus facile à utiliser et à imposer (entretien du 15 avr. 2023). À Besançon, il semble que ce soit le responsable de la communication de la ville qui a eu l'idée du nom, à partir des éléments de langage qui lui avaient été transmis (entretien du 17 avr. 2023).

Les usagers ne sont sollicités ni dans la réflexion, ni dans l'approbation du nom. Aussi le cas de la bibliothèque numérique de Valence, dénommée *L'Empreinte*, constitue-t-il à ce titre une expérience inhabituelle de recherche de nom qui fasse sens pour la population. Un vingtaine d'habitants ont été approchés pour exprimer le sens qu'ils donnent au terme « patrimoine » et aux objets qui le matérialisent. Or, les personnes sondées n'ont vu dans ce mot qu'une notion juridique, celle des biens qui appartiennent en propre à un individu qui peut dès lors les transmettre à ses héritiers. « Il y avait un vrai malentendu. Nous voulions donner un titre avec "patrimoine" pour le portail, mais le lien ne se faisait pas. Pour que le plus grand nombre puisse s'y retrouver, il fallait démystifier le langage de la bibliothèque, parler leur langage, ne pas utiliser de mots trop spécialisés ». L'enquête ajoute : « Avec ce travail d'enquête auprès des habitants, nous nous sommes rendus compte qu'un nom était extrêmement important, pour se connecter au public. Un nom latin par exemple ne marcherait pas ici » (entretien du 13 avr. 2023). Précisément, le terme « empreinte » fait le lien entre le sens attendu et le sens bibliothéconomique – l'empreinte bibliographique désigne une série de caractères typographiques prélevés dans les livres anciens pour les identifier de manière certaine, en l'absence d'ISBN. « Le nom "empreinte" est apparu assez vite, et les gens y ont vite adhéré : le nom évoquait les traces que laissent les ancêtres, les racines ». Le logo associé est une empreinte digitale. On pourrait même ajouter que produire un nom, c'est justement produire une trace ; ou à tout le moins un signe sous lequel s'assemblent différentes traces du passé, interprétables par les individus et les collectivités (Galinon-Méléneq, 2020).

Dans la dimension sémantique et linguistique comme dans les procédures qui conduisent à son choix, le nom s'avère un espace de fabrique de la communauté : communauté territoriale, communauté intellectuelle et sociale liée par l'« archive », quel que soit le niveau de savoir-faire associé ; communauté technologique qui se reconnaît dans le numérique et qui s'approprie les codes induits (recherche, navigation, parfois identification des documents ou indexation collective). Le nom est aussi un véritable mode d'action sur les choses qu'il désigne : il crée l'unité de corpus disparates par leur forme, leur contenu et leur mode de dissémination originel (par exemple, manuscrits confidentiels d'écrivains et presse régionale à large diffusion). Lorsqu'il est employé par les usagers, les agents ou les services de communication, chaque réactualisation du nom contribue à le recharger de sens et à réaffirmer le lien entre les corpus documentaires et les instances qui ont forgé le nom sous lequel ils figurent (Siblot, 1997). En tenant compte de ces multiples « appels » du nom, est-il possible de concéder aux bibliothèques publiques l'entrée dans une démarche de marque ?

Nommer la bibliothèque numérique : une logique de marque ?

Le nom et la chose

Pour les bibliothèques engagées dans une démarche de dénomination du service numérique qu'elles offrent au public, cette procédure semble aller de soi. Le nom fait exister la chose, tout en étant forgé en dehors d'elle, il n'en émane pas. Un conservateur interrogé constate : « C'est quand même important de pouvoir nommer pour rendre publique l'existence de cette bibliothèque numérique patrimoniale » (entretien du 12 avr. 2023). Le nom inaugure l'entrée du produit dans l'espace public. C'est lorsqu'il n'est plus questionné qu'il a montré son efficacité. La conservatrice de Grenoble, qui a forgé le nom *PaGella* après une réflexion laborieuse pour associer la référence à Grenoble (le G majuscule), l'idée de patrimoine (« Pa ») et celle de livre (*pagella* en italien signifie « petit carnet »), estime que le nom a fait ses preuves, puisqu'il est adopté sans réserve et que plus personne ne se demande ce qu'il signifie réellement, étant devenu une « évidence » (entretien du 28 avr. 2023). Ce processus de banalisation et d'usage commun se vérifie ailleurs. Qui sait que « *Gallica* » signifie, au sens littéral latin, « galoche, chaussure gauloise » ?

Si la bibliothèque numérique ne peut pas exister sans nom, comment expliquer que plusieurs d'entre elles n'aient pas de nom distinctif ? D'abord, l'enquête a fait ressortir que ce qui est perçu comme une absence de nom est au contraire revendiqué comme un nom. À Reims, le nom du portail « Patrimoine des bibliothèques de Reims », qui ne paraît pas spécifique à première vue, est au

contraire défendu comme explicite, dans la mesure où il diffère du nom du portail général du réseau des bibliothèques et où il permet de ne pas assimiler le patrimoine uniquement à la bibliothèque *Carnegie* où sont conservés les documents anciens (entretien du 11 mai 2023). Ailleurs, l'absence de nom se justifie par une difficulté à se percevoir soi-même comme une entité cohérente, qu'il s'agisse de l'institution-bibliothèque ou de l'infrastructure numérique née au terme d'errements techniques et documentaires. Une conservatrice ne juge pas utile de nommer une entreprise pour le moment contenue dans un périmètre très limité (6 049 vues seulement ; entretien du 18 oct. 2023). À Aix-en-Provence, la confusion est considérable entre deux bibliothèques numériques parallèles qui ne sont plus guère alimentées ni l'une ni l'autre, une bibliothèque de ressources numériques de lecture publique baptisée *Les Méjanes numériques* et un site web dont le nom de domaine est « *citedulivre-aix.com* ». Seule une restructuration d'ensemble, à la fois institutionnelle et technologique, pourra donner lieu à la recherche d'un nom (échange par messagerie électronique du 5 déc. 2023).

Ces premiers éléments montrent que le nom a une valeur communicationnelle forte, ce qu'il partage avec le concept de marque. Celle-ci remplace le produit par un signe et fonde ensuite toute sa promotion (Semprini, 1992). L'assimilation du nom des bibliothèques numériques à une marque s'avère ainsi tentante.

Les bibliothèques et la culture de la marque : indices d'appropriation

Un premier indice, factuel, d'appropriation de la stratégie de marque est le dépôt du nom à l'Institut national de la propriété industrielle⁹. Cela exclut les noms propres ou communs qui appartiennent au langage courant, comme *Marius* ou *Aurelia*. Ouvrant la voie à d'autres bibliothèques, la BnF a déposé « *Gallica* » le 12 septembre 1997 puis le 25 avril 2017. Le réflexe de dépôt de marque reste faible pour les bibliothèques qui administrent une bibliothèque numérique patrimoniale : hormis *Rotomagus* (20 juillet 2020), *CommUlysse* (26 avril 2018), *Limedia* (2 décembre 2019), *Numelyo* (19 janvier 2012), *Yroise* (2 mars 2021) et *Numistral* (15 avril 2013), les autres noms n'ont pas fait l'objet d'un dépôt, même quand le mot choisi s'y prête, comme *Nutrisco*, *Carlopolis* ou *Pagella*.

Un autre indice probant mais contradictoire est l'usage langagier du terme « marque ». Le mot est venu spontanément à la bouche de plusieurs interrogés – y compris non déposants. Un responsable informatique et numérique observe : « C'était la première fois qu'une recherche d'un nom était aussi précise. Il y a eu une vraie recherche de création d'une image de marque » (entretien du 28 avr. 2023). Un autre voit dans le nom « une sorte de marque », mais en devenir si la

⁹ Accès : <https://data.inpi.fr/> (consulté le 24 janv. 2024).

communication prend le relais du nom. Il ajoute, « derrière le nom il y a quand même la possibilité de faire de l'information au public immédiate, pratique et rapide. Il y a aussi le moyen de faire de la formation des usagers, de la formation des collègues, donc imposer le nom ça facilite quand même l'appropriation et c'est beaucoup plus facile » (entretien du 12 avr. 2023). Dans un établissement où le nom actuellement en vigueur est transitoire, la directrice attend de cette démarche une véritable « marque » (entretien du 23 oct. 2023). D'ailleurs, ce sont les bibliothèques qui n'ont pas encore baptisé leur bibliothèque numérique patrimoniale qui font le mieux le lien entre nom et marque. Un conservateur en charge du numérique et du patrimoine constate : « On ne vit pas très bien sans nom, ce ne serait pas inutile de se doter d'un nom » et ajoute : « l'absence de nom peut faire présumer au public l'absence de service ». Il conclut : « donner un nom sera un moyen d'assumer une identité, une marque, une signature particulière » (entretien du 20 oct. 2023). Il faut ajouter à ces constats l'influence possible des produits culturels fournis par le secteur privé, comme les plateformes de musique, de livres ou de films consommables à la demande ou au téléchargement, qui imposent implicitement une sorte de mimétisme pour les bibliothèques si elles veulent que leurs propres infrastructures soient identifiables et légitimées, alors qu'elles ne sont plus qu'un espace d'approvisionnement culturel parmi d'autres (Verron, 2018 : 33).

Un pari sur l'avenir

Il faut environ 25 ans pour construire une marque, c'est-à-dire « tisser des liens de confiance au fur et à mesure des expériences de consommation » (Laurichesse, 2013 : 67). Le succès de *Gallica* (comme contenu et comme nom), née en 1997, semble confirmer ce délai. Plusieurs interrogés observent eux-mêmes, rétrospectivement, que le nom de la bibliothèque numérique patrimoniale constitue un capital. Les responsables de *Manioc* voient dans le nom le support majeur d'une interaction avec l'écosystème scientifique, universitaire et social du produit :

« On a notre propre identité auprès des partenaires qu'ils soient français ou internationaux. Et même si on décidait que Manioc devenait autre chose comme Bibliothèque numérique de la Caraïbe par exemple ça nous paraît dommage de ne pas capitaliser sur une marque qui s'est imposée dans un milieu, qui n'est certes pas très étendu, mais qui a le mérite d'exister. Manioc est connu, au moins dans notre zone géographique » (entretien du 26 avr. 2023).

Ce capital existe même quand le nom ne fait plus consensus. À Roubaix, le nom *Bn-R* paraît moins pertinent aux responsables, pour plusieurs raisons. La « bibliothèque numérique » désigne désormais aussi des plateformes de prêt de livres numériques, ce qui rend l'identification du projet mal aisée. En termes de référencement, la faible singularité de ce nom multiplie les confusions dans les moteurs de recherche. La concurrence des bibliothèques numériques patrimoniales plus récentes et dotées d'un nom original, y compris dans

l'espace proche des Hauts-de-France, a incité la direction de la bibliothèque à se questionner lors de la refonte du portail en 2014-2015 (entretien du 26 mai 2023). Finalement, le nom originel a été conservé, car le site internet semblait enfin connu des publics sous le nom de *Bn-R*. Dans l'univers technologique mouvant des bibliothèques numériques, où tout est à recommencer tous les cinq ans, le nom s'avère le seul élément stable, qui permet de traverser les cycles de vie du produit. Le nom s'avère bien un « signe de ralliement », un dispositif de fédération d'usagers aux perceptions concordantes de ce qu'est le patrimoine et des accès qui y mènent. En somme, le nom crée un « univers de confiance », se rapprochant ainsi des objectifs de la marque (Geoffroy-Bernard, 2018 : 83)

Les limites de la démarche : une communication insuffisante

Pourtant, la marque devient inutile si son nom n'évoque rien aux usagers, ou tout du moins pas ce que l'on voudrait qu'il leur évoque. Le nom de la bibliothèque numérique patrimoniale ne peut devenir une marque qu'au prix d'une stratégie de communication. Malheureusement, il est impossible d'évaluer l'effet du nom sur les usages, en particulier sur la fréquentation de la bibliothèque numérique, faute de statistiques exploitables, voire faute de statistiques tout court, sauf peut-être pour les « Marques blanches » pour lesquelles *Gallica* communique des données mensuelles. Les chiffres transmis par les interrogés sont globalement très disparates, et plutôt faibles au regard de l'investissement documentaire et technologique. En dessous de 5000 visites mensuelles, on peut se demander à quelle demande répond la bibliothèque numérique patrimoniale, ou bien si la communication est à la hauteur du produit. Une cheffe de projet numérique déduit l'existence d'un besoin des demandes d'usagers :

« On s'aperçoit de la popularité de la chose quand on nous dit qu'il manque encore cela et cela. Donc en fait ça fonctionne par le manque, et de l'appel d'air de se dire "ah quand est-ce que vous numérisez tel corpus ? Pourquoi on ne peut pas accéder en numérique à tel corpus ?" Là on se rend compte que les usagers s'en servent vraiment » (entretien du 27 avr. 2023).

Cependant, sans chiffres précis pour fonder son observation, une interrogée remarque : « Depuis qu'on a baptisé cette bibliothèque numérique on a des chiffres qui sont en très nette augmentation ». Dans cette même BMC, il est question d'intégrer à la bibliothèque numérique une boutique en ligne, qui confirme cette démarche commerciale fondée sur les règles élémentaires du marketing (entretien du 3 mai 2023). Mais cette logique de marque ne peut se concrétiser qu'au prix d'une communication démultipliée. Un responsable de bibliothèque numérique souligne : « On se rend compte que la meilleure façon d'augmenter le lectorat c'est de multiplier les canaux d'exposition et

d'augmenter les fonds. C'est vraiment manifeste quand on regarde les stats, il y a des documents qui, étonnamment, pour des raisons particulières, ont été très mis en avant et qui sont vraiment beaucoup vus » (entretien du 27 avr. 2023).

Malgré ces constats empiriques, de nombreux interrogés admettent qu'il existe un déficit de notoriété de la bibliothèque numérique patrimoniale, voire de l'institution-bibliothèque. Le raffinement de certains noms exige des explications qui ne facilitent pas la communication :

« Lorsque l'on utilise le terme "Yroise", cela fait tout de suite référence à la mer d'Iroise, donc on est toujours obligés d'expliquer le choix. Mais c'est vrai qu'ils ne s'attendent pas à trouver une bibliothèque numérique patrimoniale derrière. À chaque fois, dans notre façon de parler d'Yroise, on doit préciser "Yroise, notre bibliothèque numérique patrimoniale". Ça ne coule pas de source » (entretien du 27 avr. 2023).

Il paraît donc indispensable d'accompagner les usagers dans l'appropriation du nom et de l'outil qu'il désigne. Certes, les journées du patrimoine, les manifestations des associations d'histoire locale, les newsletters des bibliothèques, les rubriques « coups de cœur » sur la page d'accueil des portails web, des réactivations occasionnelles sur les réseaux sociaux viennent désigner la bibliothèque numérique et rappeler les services qu'elle offre aux citoyens. Au moment de l'ouverture de ces infrastructures, la presse locale relaie volontiers cette nouveauté culturelle et technologique. À propos de *Nutrisco*, accessible au milieu du mois d'avril 2021, *Paris-Normandie* titre « Les archives depuis son salon »¹⁰ et *Ouest-France* annonce « "Nutrisco", une plateforme en ligne pour le patrimoine numérisé du Havre »¹¹. À chaque fois, le sens du nom est explicité et mis en relation avec les politiques culturelles locales, ce qui contribue à légitimer le nom, comme l'infrastructure numérique. Mais la communication ne semble ni durable, ni inscrite dans une politique globale. Une directrice-adjointe admet : « Nous n'avons pas vraiment de stratégie de communication. [...] Nous n'avons jamais eu beaucoup d'ambition pour cette bibliothèque numérique patrimoniale, même si nous sommes fiers de notre travail. Nous voulons rester modestes et ne pas faire de fausses promesses, donc on ne communique pas outre mesure ». Une directrice concède : « On ne s'est pas vraiment battus », se contentant d'une communication minimale. Une de ses collègues regrette : « ça n'a pas la visibilité que cela mérite, à la fois pour le site et pour la bibliothèque numérique patrimoniale ». Au niveau de la BnF, pourtant coordinatrice des politiques nationales de numérisation patrimoniale, il ne semble pas que des efforts soient menés de manière significative pour communiquer sur les bibliothèques numériques à partir de leur nom.

¹⁰ K. L., 2021, « Les archives depuis son salon », *Paris-Normandie*, 14 avr. Accès : <https://servimg.com/view/11179179/13177> (consulté le 23 sept. 2024).

¹¹ Nathalie Desse, 2021, « "Nutrisco", une plateforme en ligne pour le patrimoine numérisé du Havre », *Ouest-France*, 9 avr. Accès : <https://www.ouest-france.fr/normandie/le-havre-76600/nutrisco-une-plateforme-en-ligne-pour-le-patrimoine-numerise-du-havre-c7ee6b82-994d-11eb-9a6f-78d2651024e7> (consulté le 23 sept. 2024).

Il est surtout intéressant de souligner que les pratiques de communication se fondent la plupart du temps sur un double lien matériel et physique, à l'opposé de ce que permet le numérique : un lien avec le document original d'une part, et un lien avec le lecteur d'autre part. Dans plusieurs BMC, des dispositifs de consultation de la bibliothèque numérique patrimoniale sont installés en salle de lecture, au plus près des espaces où l'on peut consulter les documents originaux. Les postes de consultation de la bibliothèque de B. et de R. s'affichent par défaut sur la page d'accueil de la bibliothèque numérique patrimoniale. Cela peut sembler contreproductif, la numérisation ayant pour objectif de permettre une consultation à distance et dématérialisée, mais les documents anciens numérisés n'échappent presque jamais à la référence au lieu qui les conserve. À Versailles, c'est même l'exploitation du lieu comme capital touristique qui permet de communiquer sur la bibliothèque numérique. « Nous, les collègues du pôle patrimoine et moi, on fait des visites tous les mois, des petites visites destinées au grand public pour parler de l'histoire du bâtiment et des collections et à chaque fois c'est une question qui revient : est-ce que vous avez numérisé tout ça ? Ils posent spontanément la question » (entretien du 7 avr. 2023). Or, le public découvre lors de cette visite la maquette de la corvette *La Sirène* réalisée au XVIII^e siècle et qui fait écho à la fonction première du bâtiment, le ministère des Affaires étrangères au temps de la monarchie. Le lieu, l'objet et le nom de la bibliothèque numérique qui s'appelle précisément *La Sirène* convergent, la matérialité des deux premiers justifiant la troisième.

En réalité, ce paradoxe signe une sorte de certificat d'authenticité, une attestation du caractère patrimonial des documents numérisés, en maintenant, même symboliquement, le lien avec le document primaire. Les bibliothécaires de Brest expliquent que, lors de l'inauguration d'*Yroise*, « on avait déplacé des collections patrimoniales, dont des manuscrits, dans chaque médiathèque, et des agents du patrimoine étaient mobilisés dans les médiathèques avec une tablette pour présenter *Yroise* aux usagers » (entretien du 27 avr. 2023). De même, les personnels du Havre indiquent : « Nous avons réalisé une exposition *Nutrisco, Le patrimoine du virtuel au réel* (15 mars au 2 juillet 2022) pour mettre en regard documents physiques et documents numérisés, et faire connaître le site » (entretien du 13 avr. 2023). De telles proximités matérielles sont censées faire apparaître

« la continuité du lien entre l'objet en question [ici, l'objet numérique] et son origine [le document original] [...] Continuité substantielle, continuité stylistique, traçabilité, intériorité et originalité dessinent ainsi – en dépit de l'apparente hétérogénéité des critères – les conditions auxquelles un objet, un acte, une situation, une personne peuvent être dits authentiques » (Heinich, 2009 : 517).

Le lien physique est aussi reconstitué avec les lecteurs, au fil d'ateliers, de rencontres, de séances de présentation et d'initiation à la bibliothèque numérique. À Bordeaux, « on fait beaucoup de partenariats avec Wikipédia, donc un samedi par mois on fait des ateliers Wikipédia en utilisant des images

de *Séléne* pour nourrir des articles Wikipédia » (entretien du 12 avr. 2023). Là encore, le bibliothécaire, mieux que l'interface numérique, a l'autorité nécessaire pour attester la valeur des objets présentés dans l'outil. Ce n'est pas tant de communication qu'il s'agit ici, que de médiation. On touche ici aux limites des portails numériques des bibliothèques, qu'ils soient dévolus au patrimoine ou non : le peu de liberté qu'offre la navigation, calquée sur les dogmes bibliothéconomiques (accès par la notice catalographique, classifications), fait que « la médiation proposée est ainsi intimement liée à l'institution bibliothécaire » (Rondot, 2022 : 165).

Ces carences de communication, à cause desquelles la rencontre entre l'offre documentaire et la demande du public opère mal, font qu'il est exagéré de parler de stratégie de marque pour les bibliothèques. La difficulté de trancher entre marque « *corporate* », celle de l'institution, et marque du produit qui qualifierait les contenus de la bibliothèque numérique patrimoniale, tient peut-être au fait que le patrimoine ne se prête pas bien à une telle démarche : au fond, il appartient à tout le monde et son attribution sous un label spécifique paraît réductrice, voire non déontologique. Il n'empêche que le nom permet de négocier une notoriété, à plus forte raison s'il insémine aussi un « univers » propre : par exemple *via* des logos, pictogrammes, à l'instar de la silhouette de montagne qui remplace le « A » de *Pireneas*, ou du bleu turquoise qui domine pour *Yroise* par exemple.

Conclusion

« Europeana : Illustration, avec Gallica, de la règle à laquelle sont assujettis les noms des grands projets de bibliothèques au même titre que les prénoms des jeunes filles voulant participer à une émission de télé-réalité – ils doivent impérativement se terminer par un A »¹² écrit ironiquement l'auteur anonyme du *Dictionnaire du diable de la bibliothèque*. Cette remarque caustique attire notre attention sur la portée sémiotique du nom des bibliothèques numériques, dont le choix doit faire appel à des imaginaires multiples entrecroisant la connivence territoriale, la promesse technologique et la possibilité d'identifier des corpus documentaires prestigieux à ces noms aux connotations variées.

Dans un paysage documentaire en recomposition, qui a vu l'émergence des réseaux de lecture publique et la généralisation de la coopération documentaire à l'échelle nationale ou locale, le baptême des bibliothèques numériques offre différents avantages. Il permet en premier lieu de se singulariser, de « créer une différence, seule façon pour [la bibliothèque] de se démarquer des concurrentes, en mobilisant toutes ses sources internes de valeur ajoutée et acquérir une réputation d'excellence sur cette différence, attachée à un nom » (Kapferer,

¹² Accès : <https://dictionnairedudiabledesbibliotheques.wordpress.com/> (consulté le 12 avr. 2024).

2002 : 37). Le nom permet ensuite de nouer un contrat avec l'utilisateur autour d'un faisceau de valeurs dont il serait le gage – l'attachement territorial, les racines, la conservation des traces du passé et la mise en partage de ces traces. Il indique ce qui est conforme à une norme patrimoniale – ancien, rare, précieux, identitaire – au regard d'autres contenus qui ne bénéficient pas de cette estampille. En troisième lieu, il permet à l'utilisateur de « mieux visualiser l'invisible », de certifier un niveau de qualité et d'efficacité du service proposé ou, tout au moins, il est pensé comme tel et c'est pour cette raison que tant que le niveau de gamme n'est pas atteint, les bibliothèques préfèrent s'abstenir de baptiser leur bibliothèque numérique patrimoniale. Enfin, le nom de ces dernières repose souvent sur une narration : un récit collectif et partageable de ce à quoi il fait référence : la lune et le port de Bordeaux pour *Séléné* ; la montagne pour *Pireneas* ; la cité romaine primitive pour *Petrocoria-num* ou *Aurelia*... À grand renfort de *goodies*, marque-pages, cartes postales, sacs en toile et autres objets appropriables au quotidien, chaque usager, peut ressasser le récit pour peu qu'on le lui ait déployé. Mais si le nom des bibliothèques numériques patrimoniales s'apparente à une marque, les bibliothèques n'ont pas poussé – à ce jour – cette logique à son terme. L'utilisateur se trouve souvent livré à lui-même et sous-exploite la ressource qui lui est offerte, faute d'une communication efficace sur celle-ci.

Ces conclusions pourraient certainement être élargies aux infrastructures numériques des bibliothèques municipales non classées, à l'instar de *ReSources* à Vichy, *N@rboNum* à Narbonne, *Grande Passerelle* à Saint-Malo, *Perpinianum* à Perpignan par exemple. Les procédures de dénominations au sein des bibliothèques universitaires s'apparentent sans doute aussi à celles que nous avons dégagées, d'autant qu'elles affichent un indéniable « air de famille » avec celles des BMC : *Odyssée* à Aix-Marseille Université ; *Genovefa* à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (Paris 3) ; *Lillonum* à Lille ; *Tolosana* à Toulouse, *SorboNum* à la Sorbonne... autant de noms forgés sur une connotation territoriale, archéologique et technologique qui semblent constituer les trois valeurs fondamentales du patrimoine écrit.

Références

- Baur R., 2017, « Faut-il brander un État démocratique ? », dans R. Remington, P. Rand, V. Philizot *et al.* (dirs), *Graphisme en France 2017 : logos et identités visuelles*, Paris, Éd. Centre national des arts plastiques, p. 24-26.
- Becquet G., 2014, *Trois bibliothèques européennes face à Google : aux origines de la bibliothèque numérique, 1990-2010*, Paris, École des Chartes.
- Berthelot-Guiet K., 2003, « Ceci est une marque. Stratégies métalinguistiques dans le discours publicitaire », *Communication et langages*, 136, p. 58-71. <https://doi.org/10.3406/colan.2003.3205>

- Boistel P., 2016, « Peut-on définir l'image d'entreprise au regard de la théorie du signal ? », *Management international*, 21 (1), p. 126-139. <https://doi.org/10.7202/1052502ar>
- Chevry E., 2011, *Stratégies numériques. Patrimoine écrit et iconographique*, Paris, Hermès.
- Condette S., Kovacs S. et Maury Y. (dirs), 2022, *Bibliothèques en mouvement : innover, fonder, pratiquer de nouveaux espaces de savoir*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Corral-Regourd M. et Peyre N., 2021, « La marque muséale, une notion au centre de la mondialisation des établissements publics muséaux », *Les enjeux de l'information et de la communication*, 21 (A), p. 5-11. <https://doi.org/10.3917/enic.hs10.0005>
- Costes M., 2017, « La valorisation du patrimoine ancien sur les sites de bibliothèque : réflexion sur les tendances en cours », *Bulletin des bibliothèques de France*, 12, p. 90-103. <https://ut3-toulouseinp.hal.science/hal-03634440>
- Davrieux-de Becdelièvre C., 2018, « Numelyo, la bibliothèque numérique de la Ville de Lyon : lieu physique, lieu virtuel. Pour une corrélation des processus de pensée », dans F. Garcin-Marrou, F. Mairesse et A. Mouton-Rezzouk (dirs), *Des lieux pour penser : musées, bibliothèques, théâtres. Matériaux pour une discussion*, Paris, Éd. Icom, p. 117-121.
- Després-Lonnet M., 2009, « L'écriture numérique du patrimoine, de l'inventaire à l'exposition : les parcours de la base Joconde », *Culture & Musées*, 14, p. 19-38. <https://doi.org/10.3406/pumus.2009.1505>
- Druetta R., 2008, « Les noms de marque et de produit comme marqueurs identitaires », *Études de linguistique appliquée*, 150, p. 157-175. <https://doi.org/10.3917/ela.150.0157>
- Duquenne I., 2017, « Vers un aménagement numérique du territoire : le programme national des bibliothèques numériques de référence », *Bulletin des bibliothèques de France*, 12, p. 44-51. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-12-0044-005> (consulté le 18 sept. 2024).
- Galinon-Méléneq B., 2020, *L'Odyssée de la trace. Voyage au-delà des apparences*, Londres, Iste Éd.
- Galisson R., 1998, *Dictionnaire des noms de marques courants. Essai de lexiculture ordinaire*, Paris, Didier Érudition.
- Geoffroy-Bernard F., 2018, « Construire une marque : la bibliothèque vue comme un univers de confiance », dans J.-P. Accart (dir.), *Personnaliser la bibliothèque : construire une stratégie de marque et augmenter sa réputation*, Villeurbanne, Presses de l'Esssib, p. 82-95. <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.11837>
- Gras C. et Livet G., 1977, *Régions et régionalisme en France, du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France.
- Heinich N., 2009, « L'administration de l'authenticité. De l'expertise collective à la décision patrimoniale », *Ethnologie française*, 39 (3), p. 509-519. <https://doi.org/10.3917/ethn.093.0509>
- Henryot F. (dir.), 2012, *L'Historien face au manuscrit. Du parchemin à la bibliothèque numérique*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain.
- Jeanneret Y., 2014, *Critique de la trivialité. Les médiations de la communication, enjeu de pouvoir*, Le Havre, Éd. Non standard.
- Jeanneret Y., 2019, « La place des transformations médiatiques dans l'évolution des musées. Une problématique », dans J. Le Marec, B. Schiele et J. Luckerhoff (dirs), *Musées, Mutations...*, Dijon, Éd. Ocim, p. 97-123.

- Kapferer J.-N., 2002, *Les Marques, capital d'entreprise*, Paris, Éd. d'Organisation.
- Laurichesse H., 2013, « La marque dans les industries culturelles : une approche hybride et spécifique », *Communication & management*, 10 (2), p. 60-72.
- Labelle S., 2008, « Société de l'information et aménagement documentaire du territoire : entre valorisation et saisie de l'action locale », *Sciences de la société*, 75, p. 127-140.
- Lejeune A., 2018, « Dénomination des bibliothèques territoriales et notion de marque », dans J.-P. Accart (dir.), *Personnaliser la bibliothèque : construire une stratégie de marque et augmenter sa réputation*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, p. 47-59. <https://doi.org/10.4000/books.pressesensib.11618>
- Le Roy Ladurie E., 2005, *Histoire de France des régions. La périphérie française, des origines à nos jours*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Lewi G., 2012, *Les Marques, mythologie du quotidien*, Paris, Éd. Village mondial.
- Malais N., 2014, « Prescrire à Babel : prescription et numérisation du patrimoine », *Communication & Langages*, 179, p. 91-104. <https://doi.org/10.3917/comla.179.0091>
- Marti C., 2013, « Les marques, acteurs culturels – dépublicitarisation et valeur sociale ajoutée », *Communication & management*, 10 (2), p. 22-32.
- Racine B., 2009, *Schéma numérique des bibliothèques*, rapport élaboré dans le cadre du Conseil du Livre. <https://www.vie-publique.fr/rapport/31004-schema-numerique-des-bibliotheques-rapport-du-groupe-de-travail-numer> (consulté le 18 sept. 2024).
- Réach-Ngô A., 2019, « Transmettre les "Trésors" : de la valorisation des écrits du passé à la naissance du bien patrimonial », dans F. Henryot (dir.), *La Fabrique du patrimoine écrit. Objets, acteurs, usages sociaux*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, p. 199-214. <https://books.openedition.org/pressesensib/10596> (consulté le 18 sept. 2024).
- Régimbeau G., 2015, « Du patrimoine aux collections numériques : pratiques, discours, objets de recherche », *Les enjeux de l'information et de la communication*, 16, p. 15-27. <https://hal.science/hal-02068502>
- Rondot C., 2022, « Bibliothèques numériques et industrialisation des formes, enjeux sémiotiques », *Communication & langages*, 211, p. 155-170.
- Salaün J.-M., 1992, *Marketing des bibliothèques et des centres de documentation*, Paris, Éd. Le Cercle de la Librairie.
- Semprini A., 1992, *Le Marketing de la marque. Approche sémiotique*, Paris, Éd. Liaisons.
- Siblot P., 1997, « Nomination et production de sens : le praxème », *Langages*, 127, p. 38-55. <https://doi.org/10.3406/lgge.1997.2124>
- Siblot P., 1999, « Choisir un nom », dans B. Fraenkel et C. Legris-Desportes (dirs), *Entreprise et Sémiologie. Analyser le sens pour maîtriser l'action*, Paris, Dunod, p. 39-46.
- Sicard M.-C., 2008, *Identité de marque*, Paris, Éd. Organisation.
- Verron P.-L., 2018, « La marque, une notion adaptée aux bibliothèques ? », dans J.-P. Accart (dir.), *Personnaliser la bibliothèque : construire une stratégie de marque et augmenter sa réputation*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, p. 27-35. <https://doi.org/10.4000/books.pressesensib.11598>

